

Nos jardins

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **3 (1930)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nos jardins

Par suite de l'été défavorable que nous avons subi, nos potagers ne sont pas bien assortis. Espérons que l'automne sera meilleur et donnons tous nos soins aux plantations, de manière à conserver la provision des légumes d'hiver. Cette année peu ou pas de choux fleurs. Il en est de même des choux d'été et d'automne. Ils ont été dévorés par l'altise ou puce de terre et par la tentatome ou punaise du chou. On lutte contre ces dangereux insectes par des pulvérisations de nicotine et de savon noir, à la dose du 2 kg. pour chaque dilué dans 100 litres d'eau. On peut planter les choux frisés jusqu'au 15 août. Jusqu'à la fin du mois des poireaux, des chicorées scaroles et frisées pour l'hiver; de même les choux-fleurs Brocolis que l'on plante à 60 centimètres en tous sens en raies profondes.

Si vous voulez récolter des fraises l'année prochaine, il faut planter les jeunes fraisiers ce mois-ci, de manière à avoir des plantes très fortes, qui résisteront mieux aux intempéries de l'hiver. Jusqu'au 15 août, on peut semer des navets. A partir de la même époque, on sème de la mâche. Ce légume lève assez difficilement; il réussit mieux dans un sol ratissé que dans la terre qui aura été labourée. La graine doit être peu recouverte. Au début d'août, on sème les épinards. Afin d'é-

chelonner la récolte pour l'année suivante, on fera un deuxième semis en septembre.

Du 20 au 25, on sème différents légumes en vue des plantations hivernées, soit laitues pommées et romaines, choux blancs et éventuellement choux rouges. Le semis doit se faire très clair, afin d'avoir des plants forts et trapus.

Au début du mois, semez les oignons blancs, qui seront repiqués en octobre. N'oubliez pas de semer de la chicorée amère, du persil, cerfeuil, cresson alénois, etc. On arrache les oignons avant la période des pluies; ils se conserveront mieux pendant l'hiver. On donne une fumure complémentaire de 1 à 2 kg. de nitrate de soude à l'are à tous les légumes foliacés, soit cardons, choux divers, etc. Cet engrais est répandu à la volée et enterré par un léger sarclage.

En août, on bouture les géraniums zonale et lierre. Cette opération est très simple et à la portée de chacun. On repique les boutures en godet, en plein air, dans un compost de terre, terreau et sable par tiers. On repique les pensées, myosotis semés en juillet. On sème également les Quarantains d'hiver pour garnir les massifs. Si vous voulez cueillir de beaux dahlias et aillets, prenez la précaution de les ébourgeonner. C'est en août que l'on greffe en écusson les églantiers. La rose est certainement la plus belle des fleurs de nos jardins; greffez-en beaucoup! J. D.

Nouvelles des Sociétés.

Union suisse pour l'amélioration du logement.

Section de Berne. Rapport 1929.

L'assemblée générale, fréquentée par 22 membres, a eu lieu à Berne le 23 novembre 1929. Le Comité a été renouvelé et se compose des représentants des diverses villes:

Berne: MM. Hiller, Dr. Weber, Uhlmann.
Bienne: MM. Wyssbrod, président, Lanz, Villars, Abrecht, Gräppi.
Thoune: MM. Iten et Wölfli.

Le Comité a tenu six séances et s'est surtout occupé de la réorganisation de la section. MM. Hiller et Wyssbrod sont délégués au Comité central. Le procès avec un membre du précédent Comité est toujours pendant.

Fonds de roulement: Le crédit de 20.000 fr. accordé à la Coopérative du personnel communal de Bienne pour la construction de logements dans la Champagne doit être remboursé au commencement de 1930.

Les Sociétés coopératives affiliées à notre section bernoise ont construit durant l'année 1929: 46 logements devisés à 939.000 fr.

L'état nominatif de la section est le suivant:

- 5 sociétés coopératives d'habitation avec 810 membres et 494 logements;
- 3 firmes et corporations;
- 4 communes;
- 19 particuliers.

En janvier, le secrétaire, Dr. Kampfmeier, de Francfort, fit soit à Bienne et à Thoune, des conférences sur le logement.

Le rapport annuel de la Coopérative des cheminots de Berne signale les mauvais résultats obtenus par les coopératives d'entrepreneurs qui construisirent des logements économiques avec des subventions communales. En plusieurs endroits, près de la moitié des appartements sont vides. Par contre, la situation des coopératives ayant caractère d'utilité publique est généralement bonne et prouve que c'est bien à cette catégorie de sociétés à prendre en main la construction des logements économiques, si l'on veut éviter des risques de pertes aux communes.

Convocation de l'Assemblée Générale de la Société Coopérative d'Habitation à Genève.

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 26 septembre prochain, à 20 heures 30, au 3^{me} étage de la Maison du Faubourg, rue des Terreaux du Temple.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes.

4. Nomination de 10 membres du Conseil.
5. Nomination d'un membre de la Commission de vérification.
6. Revision du règlement de location.
7. Propositions individuelles.

Art. 30 des statuts. — Les propositions émanant d'un groupe de membres ou de membres isolés doivent parvenir au Conseil par écrit cinq jours au moins avant l'Assemblée générale.